



La collecte des bacs bruns se poursuit en hiver, emballez vos résidus alimentaires!

Novembre 2018

La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) en collaboration avec la MRC des Laurentides et les municipalités de Labelle, La Conception, Lac-Saguay, La Macaza, La Minerve, L'Ascension, Nominique et Rivière-Rouge invitent les résidents et les commerçants à poursuivre les efforts déjà entamés pour récupérer les matières organiques. Même si cela n'est pas obligatoire et que les résidus alimentaires peuvent être déposés en vrac dans le bac brun, il est recommandé d'emballer ces résidus soit dans un papier journal, un sac de papier ou une boîte en carton. En effet, avec les variations de température (gel et dégel), cela évitera aux matières de coller aux parois du bac brun.

Depuis le début de septembre, ce sont 254 tonnes métriques qui ont été détournées de l'enfouissement par ces municipalités vers le nouveau site de compostage, ce qui correspond au volume d'environ 42 camions de collecte. Félicitation à tous ceux et celles qui ont contribué à ce succès. Pour les commerces et les institutions, et en collaboration avec les municipalités participantes, la RIDR et la MRC des Laurentides offrent un service d'accompagnement pour mettre en place la récupération des matières organiques.

La collecte des bacs bruns s'inscrit également dans le cadre des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui interdira l'enfouissement des matières organiques en 2020.

Pour toute information sur les bacs ou la collecte, veuillez contacter votre municipalité. Pour plus d'informations sur les matières acceptées et le compostage et pour visionner **deux vidéos sur la collecte des matières organiques**, la population est invitée à consulter le site de la MRC des Laurentides www.traindeviedurable.com ou la section des matières organiques du site de la RIDR www.ridr.qc.ca.

